



# LICENCE PROFESSIONNELLE Aménagement du Paysage

2 Options :

Collaborateur du Gestionnaire de Chantier  
ou Collaborateur du Concepteur Paysagiste

**En alternance ou en  
formation continue**

## Durée

610 heures - 16 semaines de stage et 150 h de projet tuteuré. Apprentis en alternance.

## Dates

Octobre à juin

## Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

## Lieux

Aix-Marseille Université à Marseille St Charles  
CFPPA Provence-Ventoux à Carpentras.

## Mode de financement et tarif

Nous contacter.

**Aix-Marseille  
Université - UFR Sciences**  
Secrétariat Licence pro. Aménagement du Paysage  
CASE 75 - 3 place Victor Hugo  
13331 MARSEILLE  
CEDEX 3  
Tél : 04.13.55.07.45

**Campus  
Provence-Ventoux  
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

## Le travail et les métiers

Le Collaborateur du Concepteur Paysagiste, est chargé d'études dans un service aménagement ou espaces verts, chargé de mission animation et valorisation du patrimoine paysager. Exemples de métiers : dessinateur paysagiste, dessinateur projeteur, assistant en bureau d'études, collaborateur d'architecte, opérateur Cao/DAO en paysager...

Le Collaborateur du Gestionnaire de chantiers paysagers, est chargé d'études dans un service aménagement ou espaces verts, responsable de travaux paysager. Exemples de métiers : chef d'entreprise d'aménagements paysagers, métreur chiffrer paysagiste, responsable ou conducteur de travaux, chef jardinier...

## Les objectifs pédagogiques

**Le Collaborateur du Concepteur Paysagiste** conduit un projet d'aménagement paysager en assurant sa communication, l'élaboration de son dossier technique, et en gérant sa mise en œuvre dans le cadre d'une conception définie par l'architecte paysagiste ou le chargé de mission en aménagement.

**Le Collaborateur du Gestionnaire de chantiers paysagers** conduit des chantiers d'aménagements paysagers en assurant la prise en compte de leurs contraintes techniques, économiques et humaines, tout en garantissant la qualité de leur réalisation, dans une optique de développement durable.

## Les Prérequis

Titulaire du :

- BTS Aménagements Paysagers, Travaux Publics, Aménagement du territoire,...
- L2 Géographie, arts plastiques, sciences de l'environnement,...
- DUT Environnement, Genie civil,...

## Les conditions d'entrée

Tests de sélection :

- Épreuves écrites
- Entretien de motivation
- Etude du dossier scolaire.

## Le public et modes de financement

Etudiant ; apprenti ; stagiaire de la formation continue ; salarié d'entreprise. Contrat de professionnalisation ; Contrat d'apprentissage ; CPF-PTF (Compte Personnel de Formation de Projet de Transition Professionnelle) ; Plan de Développement des Compétences ; CPF.

Modalités d'accès :

**Infos apprentissage sur** : <https://www.cfa-epure.com/etudiants/les-outils-de-lapprenti/documents-a-telecharger/>

**Inscriptions et Dossier en ligne :**

<https://candidatures.univ-amu.fr/candidatures>



## Contenu de la formation

UE	Option Collaborateur du Concepteur paysagiste	Option Collaborateur du Gestionnaire de chantiers paysagers	Durée
<b>Enseignement général</b>	Anglais, communication, notion générale de développement Durable. Economie, Création d'entreprise, Techniques de reprise d'études et de recherche d'emplois		100h
<b>UE1</b>	Géographie écologie traitement des données et réglementation	Réponse à un avis d'appel public à la concurrence pour un chantier d'aménagement paysager	60h
<b>UE2</b>	Géographie humaine et physique	Méthodologie d'organisation d'un chantier d'aménagement paysager	60h
<b>UE3</b>	Représentations en paysage	Planification et suivi des chantiers	60h
<b>UE4</b>	Communication graphique en paysage	Gestion des moyens humains et management des équipes	60h
<b>UE 5</b>	Modélisation technique du projet d'aménagement		60h
<b>UE6</b>	Mise en œuvre d'une étude ou d'un projet d'aménagement	Organiser et gérer des chantiers éco responsables selon les critères du développement durable	60h
<b>Projet tuteuré</b>	Mise en pratique d'une démarche de communication, d'une mise en œuvre technique et administrative d'un projet d'aménagement paysager.		150h

### Modalités pédagogiques

Cours magistral. Travail de groupe. Démonstrations pratiques par le formateur. Réalisations pratiques par les apprenants. Autoévaluation.

Mise en situation professionnelle en projet tuteuré.

### Evaluation

Le diplôme est décerné par l'Université aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 30 sur 60 crédits ECTS sur l'ensemble des UE, y compris le projet tuteuré et le stage.

### Validation de la formation

La moyenne des notes de projet tuteuré et de stage doit être supérieure à 10. La moyenne de toutes les UE doit être supérieure à 10.

La licence professionnelle en Aménagement du Paysage est délivrée sur proposition du jury présidé par le coordonnateur de formation et constitué de l'ensemble des enseignants titulaires de l'équipe pédagogique de la Licence Professionnelle.

Le jury comprend également des professionnels participant à cette formation.

L'apprenant à la fin de sa formation valide un diplôme de niveau 6 délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. (Fiche RNCP n°29733)

### Les contacts — Responsables pédagogiques :

Option: **Collaborateur du Gestionnaire de Chantier**

**Mélanie GUYOT** – CFPPA Provence-Ventoux

Tél: 04.90.60.80.90 / [melanie.guyot@educagri.fr](mailto:melanie.guyot@educagri.fr)

Option : **Collaborateur du Concepteur Paysagiste**

**Catherine BINOT** — CFPPA Provence-Ventoux

Tél.04.90.60.80.90 / [catherine.binot@educagri.fr](mailto:catherine.binot@educagri.fr)

Université:

**Alain SANDOZ** – Faculté des Sciences  
Aix-Marseille UNIVERSITE

Tél : 04.13.55.07.38 – Fax : 04.13.55.07.85

Mail : [alain.sandoz@univ-amu.fr](mailto:alain.sandoz@univ-amu.fr)

 *Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.*

*Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : [armelle.perri@educagri.fr](mailto:armelle.perri@educagri.fr)*